

Communiqué de presse : COVID-19, la Ville de Bernay assure le maintien du service public et répond à l'urgence sanitaire et sociale (point du 8 avril)

En cohérence avec les orientations gouvernementales et l'avancée de la situation causée par la propagation du COVID-19, la Ville de Bernay a adapté ses activités de service public depuis le 17 mars 2020.

1/ Fermeture de l'accueil physique de l'ensemble des équipements ou services municipaux à l'exception du service Etat-civil, uniquement pour les inscriptions des naissances et des décès mais sur rendez-vous uniquement (téléphone : 02 32 46 63 18 ; etat.civil@bernay27.fr).

> Nouveauté : les permanences d'aide sociale d'urgence du Pôle Solidarité et Citoyenneté ont désormais lieu les mardis et jeudis matins de 9h à 12h et sur rendez-vous (téléphone : 02 32 46 63 16 ; ccas@bernay27.fr) dans les locaux de la Police Municipale (7, rue Gambetta)

> Nouveauté : jusqu'à nouvel ordre, les factures des prestations (accueil périscolaire, restauration scolaire...) émises par le Guichet Famille ne seront plus adressées par courrier. Elles restent néanmoins disponibles à tout moment sur le Portail Famille <https://bernay.kiosquefamille.fr>

Pour votre première connexion veuillez suivre les étapes suivantes:

1. Préparez votre IDENTIFIANT et votre MOT DE PASSE temporaire, inscrits sur votre précédente facture,
2. Entrez votre identifiant et votre mot de passe temporaire,
3. Vérifiez les informations de votre FICHE FAMILLE et personnalisez votre MOT DE PASSE

Le Guichet Famille vous recommande de régler votre facture en ligne. Néanmoins, à titre exceptionnel et sur rendez-vous uniquement, il sera possible d'effectuer vos paiements au Guichet Famille les lundis et jeudis matins, de 9h à 12h en avril et en mai. Pendant le confinement, le Guichet Famille est fermé au public mais reste joignable au 02 27 19 93 09 ou par mail (guichet.famille@bernay27.fr) pour vous guider dans vos démarches.

2/ Maintien de l'ouverture de tous les services de la Ville par voie dématérialisée (accueils téléphoniques, mail, site etc...) aux coordonnées habituelles.

L'accueil de l'Hôtel de Ville et le secrétariat du maire sont joignables à un numéro unique : le 02 32 46 63 01. Cet accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (sauf mercredi matin).

Les appels au 02 32 46 63 01 doivent être restreints aux urgences liées à la situation « COVID-19 » puisque l'ensemble des services restent accessibles par téléphone ou mail aux conditions habituelles. Toutes leurs coordonnées sont à retrouver sur le site Internet de la Ville (www.bernay27.fr) ou sur le Guide pratique 2020 distribué en janvier dernier.

> Nouveauté : La relève des compteurs d'eau potable traditionnellement effectuée au mois d'avril 2020 ne sera pas effectuée cette année en centre-ville de Bernay compte-tenu du contexte sanitaire. Aussi, la facture d'eau du 1^{er} semestre 2020 des habitants concernés sera estimée sur la base de la consommation d'eau du 2^{ème} semestre 2019. Pour toute question, ne pas hésiter à contacter le service de l'eau par mail à service.eaux@bernay27.fr

3/ Maintien de l'accueil périscolaire et méridien, avec restauration, des enfants des professionnels de santé résidant à Bernay du lundi au dimanche

Sur décision préfectorale, cet accueil dans les structures bernayennes est ouvert aux familles résidant sur les communes suivantes : Bernay, Menneval, Serquigny, Saint Aubin le Vertueux, Plasnes, Fontaine l'Abbé, Courbépine, Carsix, Saint Léger de Rôtes, Saint Victor de Chrétienville, Caorches Saint Nicolas

Le Guichet famille (02 27 19 93 09 – guichet.famille@bernay27.fr) est chargé d'organiser cet accueil et de centraliser les demandes des familles remplissant les conditions pour pouvoir en bénéficier.

4/ Engagement quotidien pour les populations fragilisées, isolées, âgées

Depuis le 19 mars, la Ville de Bernay en partenariat avec le Comité Départemental de Sauvegarde et de Secourisme de l'Eure a mis en place un service de visite à domicile des publics isolés ou vulnérables en lien avec le CCAS de la Ville : les Visites Solidaires. **A ce jour, les équipes de bénévoles (6 équipes de 2) ont**

rendu visite à 1200 Bernayens. 60 personnes bénéficient d'une visite quotidienne compte tenu de leurs besoins dont 15 pour des questions sanitaires ou de santé. 14 repas préparés par le service de restauration collective de la Ville de Bernay sont livrés par jour par les bénévoles. En moyenne, 320 bernayens sont contactés par téléphone chaque jour par les équipes depuis le 26 mars. Pour renforcer le service, la Ville de Bernay va mettre à disposition du CDSS 27 certains de ses véhicules municipaux.

> Nouveauté : Pour bénéficier des « Visites solidaires », un numéro unique : 09 53 78 08 24.

> Nouveauté : face aux besoin grandissant, depuis la semaine dernière, les équipes de bénévoles ont été renforcées pour une mission supplémentaire de lien social avec davantage de temps consacré par les équipes pour de l'écoute durant les visites.

> Nouveauté : Mise en place de partenariats avec les associations bernayennes « Restos du coeur », « Secours Populaire » et « Fondation Saint-Vincent » pour la constitution de colis alimentaires pour de l'aide d'urgence (possibilité de les faire livrer par les équipes du CDSS27 si nécessaire).

> Mise en place prochainement par la Ville de Bernay d'un service d'écoute « solidaire » ainsi que d'un service d'écoute « parentalité ».

5/ Annulation des manifestations municipales et du marché hebdomadaire ainsi que fermeture des équipements culturels de la Ville, des jardins familiaux et des parcs publics jusqu'au 31 mai 2020. Les cimetières de la Couture et Sainte-Croix restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre sauf en cas d'inhumation (sous conditions spécifiques).

> Nouveauté : Suspension des aides logistiques par les services de la Ville aux associations jusqu'au 31 mai 2020.

> Nouveauté : Depuis le 6 avril, les 3 structures du Triangle culturel de la Ville de Bernay (Le Piaf, le Moulin et le Pôle Abbaye) proposent chaque jour à midi sur le Facebook de la Ville de Bernay une offre globale d'animations culturelles.

6/ Nouveauté : soutien à l'activité économique

> Les commerçants bernayens bénéficient de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses à compter du 17 mars 2020 et ce, pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. Aucune démarche n'est à prévoir, cette exonération sera appliquée automatiquement par la Ville de Bernay.

> Réflexion en cours sur d'autres modalités d'accompagnement des commerçants et des entreprises.